



Amiens, le 17 juin 2020,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Lettres d'absence relatives aux formations Magistère adressées aux enseignants du 1^{er} degré

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-Unsa a été interpellé par de nombreux professeurs des écoles du département au sujet d'une lettre d'absence leur demandant de justifier leur non-participation à un module Magistère pendant la période de crise sanitaire.

Constater, dans ce contexte, que du temps et de l'énergie sont actuellement consacrés à vérifier que les enseignants ont bel et bien fait leurs heures de formation, suscite énormément d'amertume. Celle-ci s'ajoute à la tension permanente qui règne dans les écoles et dont vous ne pouvez ignorer l'existence. Est-ce pour pouvoir classer ces enseignants parmi les fameux "profs décrocheurs" et alimenter le ProfBashing qu'a été maintenue cette demande ? Nous ne voulons naturellement pas le croire mais le degré de défiance atteint au sein de l'Education Nationale alimente le doute.

Oui, ces enseignants ont oublié de participer à la formation en question. Assurément, ce n'était pas dans le but de se soustraire à leurs obligations de service. Devons-nous rappeler dans quelles circonstances ils ont dû mettre en œuvre la continuité pédagogique ? Nous ne pensons pas que les enseignants aient scrupuleusement observé leurs obligations réglementaires de service, que ce soit pour s'autoformer à l'enseignement à distance (parfois à l'aide de webinaires institutionnels par ailleurs), mais aussi pour préparer le retour en présentiel, pour assurer très largement le présentiel et le distanciel en ce moment (il est reconnu que de très nombreux professeurs des écoles assurent un service complet en présentiel et maintiennent le distanciel au mépris des instructions ministérielles, là encore irréalistes), et aujourd'hui pour préparer un retour complet en présentiel dès lundi 22 juin avec les contraintes que l'on sait. Le temps passé à assimiler les informations transmises par mail par les IEN à n'importe quel moment ou même à répondre au téléphone à ceux-ci à une heure avancée du soir ou pendant le week-end pourrait également être évoqué. Les circonstances l'exigeaient tant, c'est à chacun, à son échelle, de s'adapter au mieux pour palier des instructions ministérielles indigestes et arrivant systématiquement trop tard.

Nous ajoutons également que contrairement à ce qu'il se passe habituellement, beaucoup de conseillers pédagogiques ont oublié de relancer les enseignants qui n'avaient pas encore ouvert leur session Magistère. Peut-être faisaient-ils eux aussi partie des "profs décrocheurs" ? Nous préférons penser, car nous le savons bien, qu'ils étaient davantage occupés à apporter une aide utile aux équipes pédagogiques pendant toute cette période.

Le SE-Unsa encourage les enseignants concernés à retourner à leur IEN la lettre en question accompagnée, en termes de justificatif, du présent courrier.

Si malgré tout, cela ne suffisait pas à éviter une sanction envers ces personnels, soyez assurés que le SE-Unsa s'engagerait dans d'autres démarches afin d'assurer la défense individuelle de ceux-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes respectueuses salutations et en mon attachement au service public et laïque d'éducation.

Maxime Paruch

